PROJET AVENIR
ATELIERS DE VERNEUIL-EN-HALATTE

MAITRE D'OUVRAGE:
SC les Ateliers de Verneuil-en-Halatte
135, avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY SUR SEINE
TEL: 03.44.29.65.00 FAX: 03.44.29.66.19

CONSEIL MAITRE D'OUVRAGE:
2PGB
22, rue de Courcelles, 75008 PARIS
TEL: 01.47.23.48.47

ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE:
CAP 5 CONSEIL
22, rue de Courcelles, 75008 PARIS
TEL: 01.53.76.04.40

MAITRISE D'OEUVRE

COORDINATION DES ETUDES:
EGIS BATIMENTS MANAGEMENT
4, rue Dolorès Ibarruri, 93188 MONTREUIL-SOUS-BOIS
TEL: 01.49.20.11.09

ARCHITECTE:
ENIA ARCHITECTES
46 rue de Lagny, 93100 MONTREUIL-SOUS-BOIS
TEL: 01.84.03.04.25

PROGRAMMISTE:
ASCOREAL
53, rue de l'Etang, 69760 LIMONEST
TEL: 04.78.35.56.14

BUREAU DE CONTROLE + CSPS:
SOCOTEC
11, allée Rosa Luxembourg, 95610 ERAGNY
TEL: 01.34.48.30.63

PREVENTIONNISTE + CSSI:
CSD FACES
52, rue Jacques Hillairet, 75612 PARIS
TEL: 01.44.73.14.27

ECONOMISTE:
GVI
4, allée des Ambalais, 94420 LE PLESSIS TREVISE
TEL: 01.49.62.12.30

PAYSAGISTE:
EMMA BLANC
5, cité Dumar, 75011 PARIS
TEL: 01.48.07.17.55

BET ACOUSTIQUE:
LAMOUREUX
4 bis, rue Simonet, 75013 PARIS
TEL: 06.76.47.72.91

BET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX:
ALTO STEP
40, rue de la Rousselle, 33000 BORDEAUX
TEL: 01.64.68.18.50

BET ENVIRONNEMENT HQE/BREEAM/BEPOS:
ALTO INGENIERIE
1, avenue du Gué Langlois, 77600 BUSSY SAINT MARTIN
TEL: 04.72.82.82.85

BET ICPE:
TAUW
ZI Douai Dorignies 100 rue Branly 59500 DOUAI
TEL: 03. 27.08.81.81

GEOMETRE:
GTA
152, rue de Picpus, 75012 PARIS
TEL: 01.43.43.56.29

ARCHITECTE CONSEIL:
STUDIO D'ARCHITECTURE ORY & ASSOCIES
6 Rue du Général Camou, 75007 PARIS
TEL: 01.44.30.88.88

BET BIM MANAGER:
PROJEX
30 place Salvador Allende 59650 Villeneuve d'ascq
TEL: 03.20.19.16.38

GESTION DOCUMENTAIRE:
IODE
11 Rue Tronchet 75008 Paris
TEL: 01.42.71.12.07

BET STRUCTURE:
SCYNA4
5 place des bouleaux, 94200 IVRY SUR SEINE
TEL: 01.46.70.24.24

BET FLUIDES:
SQUARE
1 rond point de l'Europe, 92250 LA GARENNE COLOMBES
TEL: 01.56.83.76.10

BET VRD:
CL Infra
40, route de Saint-Gratien, 95600 EAUBONNE
TEL: 01.34.12.58.28

BET CUISINE:
ICR
3, rue Pierre Curie, 95500 GONESSE
TEL: 06.60.30.42.71

BET ASCENSEUR:
CCI
2, rue Geneviève Couturier, 92500 RUEIL-MALMAISON
TEL: 01.47.77.67.07

BET LOGISTIQUE:
ELYKA
25, rue de Ponthieu, 75008 PARIS
TEL: 01.43.62.16.80

BET COMMISSIONING:
POLLEN
73, boulevard du Général Leclerc, 92110 CLICHY
TEL: 06.07.11.32.50

indice:	date:	modification:	auteur:
1	28/02/18	Premier Rendu APS	-
2	14/09/18	Second Rendu APS	

DOSSIER DAEU COMPLETE

DAEU8 – Note de présentation non technique

Phase: PC

éch. 1/ - - -

Date 18/ 09/2018

Projet:	Emetteur:	Phase:	Lot:	Type:	Bât./Zone:	Niveau:	Numéro:	Indice:
AVN								A

Fiche contrôle Qualité

Intitulé de l'étude	Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale Unique
Destinataire du document	Les Ateliers de Verneuil
Site	Verneuil-en-Halatte (60)
Interlocuteur	Nicolas de LUGET
Adresse	113, Avenue du Général de Gaulle – 60 550 Verneuil-en-Halatte
Email	Nicolas.deluget@ateliers-de-verneuil.fr
Téléphone/Mobile	03-44-29-65-16 / 06-78-52-35-65
Numéro de projet	1613538
Date	2018-09-14
Superviseur	Frédéric Pansa
Résponsable étude	Hervé Duval
Rédacteur(s)	Hervé Duval (Tauw Fr) / Sophie Doiret (Alto Step)

Coordonnées

Tauw France - Agence de Douai
Z.I. Dorignies / Bâtiment Euréka
100 rue Branly
59500 DOUAI
Téléphone : 03 27 08 81 81
Fax : 03 27 08 81 82
Email : info@tauw.fr

Siège social – Agence de Dijon
Parc tertiaire de Mirande
14 D Rue Pierre de Coubertin
21000 Dijon
Téléphone : 03 80 68 01 33
Fax : 03 80 68 01 44
Email : info@tauw.fr

Tauw France est membre de Tauw Group bv – www.tauw.com

Représentant légal : Mr. Eric MARTIN

Gestion des révisions

Version	Date	Statut	Pages	Exemplaires client	Annexes	Tomes
V02	14 septembre 2018	Modification du document	10	4	17	1
V01	25 mai 2018	Création du document	10	4	13	1

Référencement du modèle d'offre:

1 Introduction

1.1 Préambule

La présente notice est réalisée dans le cadre du dépôt d'une demande d'autorisation environnementale unique (DAEU) correspondant au projet de construction de l'usine de maroquinerie des Ateliers de Verneuil sur le site d'implantation de l'usine actuelle au 113 avenue du Général de Gaulle sur la commune de Verneuil-en-Halatte (60).

Cette pièce du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale Unique (DDAEU) a pour but de présenter en synthèse les informations principales du maître d'ouvrage, du projet, de ses effets sur l'environnement, des risques de dangers éventuels.

1.2 Contexte réglementaire de la demande

1.2.1 La réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Le projet est soumis à la rubrique 2360 de la nomenclature des installations classées : régime de l'autorisation. La puissance installée des machines concourant au travail du cuir est en effet supérieure à 200 kW.

1.2.2 La procédure de la Demande d'Autorisation Environnementale Unique

Depuis le 1er mars 2017, les différentes procédures et décisions environnementales requises pour les projets soumis à la règlementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA), sont fusionnées au sein de l'autorisation environnementale.

L'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 et son décret d'application n°2017-81 de la même date, créent un nouveau chapitre intitulé "Autorisation environnementale" au sein du code de l'environnement, composé des articles L. 181-1 à L. 181-31 et R. 181-1 à R. 181-56. Ces deux textes mettent en place la nouvelle autorisation avec une procédure d'instruction et de délivrance harmonisée. Ils sont complétés par un **deuxième décret (n°2017-82 du 26 janvier 2017)** qui précise le contenu du dossier de demande d'autorisation.

2 Présentation du demandeur

Le demandeur de l'autorisation environnementale unique est présenté dans le tableau ci-dessous :

RAISON SOCIALE	**SC ATELIERS DE VERNEUIL-EN-HALATTE**
FORME JURIDIQUE	Société civile
REPRESENTE PAR	M Luc Dony – Gérant
EXPLOITANT	Rodolphe MAUCOLIN– Directeur Général de la société des Ateliers de Verneuil
CAPITAL SOCIAL	1 000,00 Euros
N° SIRET	828 695 049
CODE NAF	1512Z
SECTEUR D'ACTIVITE	Maroquinerie
COORDONNEES DU SIEGE SOCIAL	135, Avenue Charles de Gaulle – 92 200 Neuilly-sur-Seine
COORDONNEES DU SITE	113, Avenue du Général de Gaulle – 60 550 Verneuil-en-Halatte
DOSSIER SUIVI PAR	M Nicolas de LUGET – Directeur Qualité et HSE
TELEPHONE	03–44-29–65–16
COURRIER ELECTRONIQUE	Nicolas.deluget@ateliers-de-verneuil.fr

Tableau 1 : Identité du demandeur

L'établissement est spécialisé depuis sa création en 1989 dans la division Mode du groupe Chanel : prêt-à-porter, maroquinerie.

La société Les Ateliers de Verneuil compte, en 2017, 420 salariés.

L'entreprise connaît depuis quelques années une croissance rapide. En 2017, la société change de statut pour devenir une SAS (Société à Actions Simplifiées). Chanel Production devient les Ateliers de Verneuil. Le site de Verneuil ne produit plus exclusivement pour Chanel. Ce choix est lié à la volonté de conquérir de nouveaux marchés, de nouvelles façons de faire.

En outre, la société dispose des marchés nécessaires pour poursuivre sa progression.

Cette croissance oblige la société des Ateliers de Verneuil à « transférer » ses activités en partie Est de la parcelle.

D'une manière générale, les résultats observés témoignent de la capacité de la société des Ateliers de Verneuil à soutenir le projet de construction de l'usine de maroquinerie, que ce soit financièrement ou techniquement.

En matière de **remise en état du site**, elle respectera les obligations réglementaires en vigueur : les dispositions relatives aux textes publiés le 26 janvier 2017 (cf article R 181-13 4°) et L 512-6-1 du Code de l'Environnement.

3 Présentation du projet (Pièce 3 de la DAEU, Chapitre 1 Présentation générale)

3.1 Localisation géographique

Le site des Ateliers de Verneuil est situé sur le territoire de la commune de Verneuil-en-Halatte. L'établissement est situé au n°113 de l'avenue du Général de Gaulle.

La particularité du projet est que la construction de nouvelle usine de maroquinerie se fera sur le site d'implantation de l'usine actuelle. L'activité va ainsi être transférée dans un bâtiment nouveau édifié en partie Est, au droit du même site. Le bâtiment existant sera ensuite démoli.

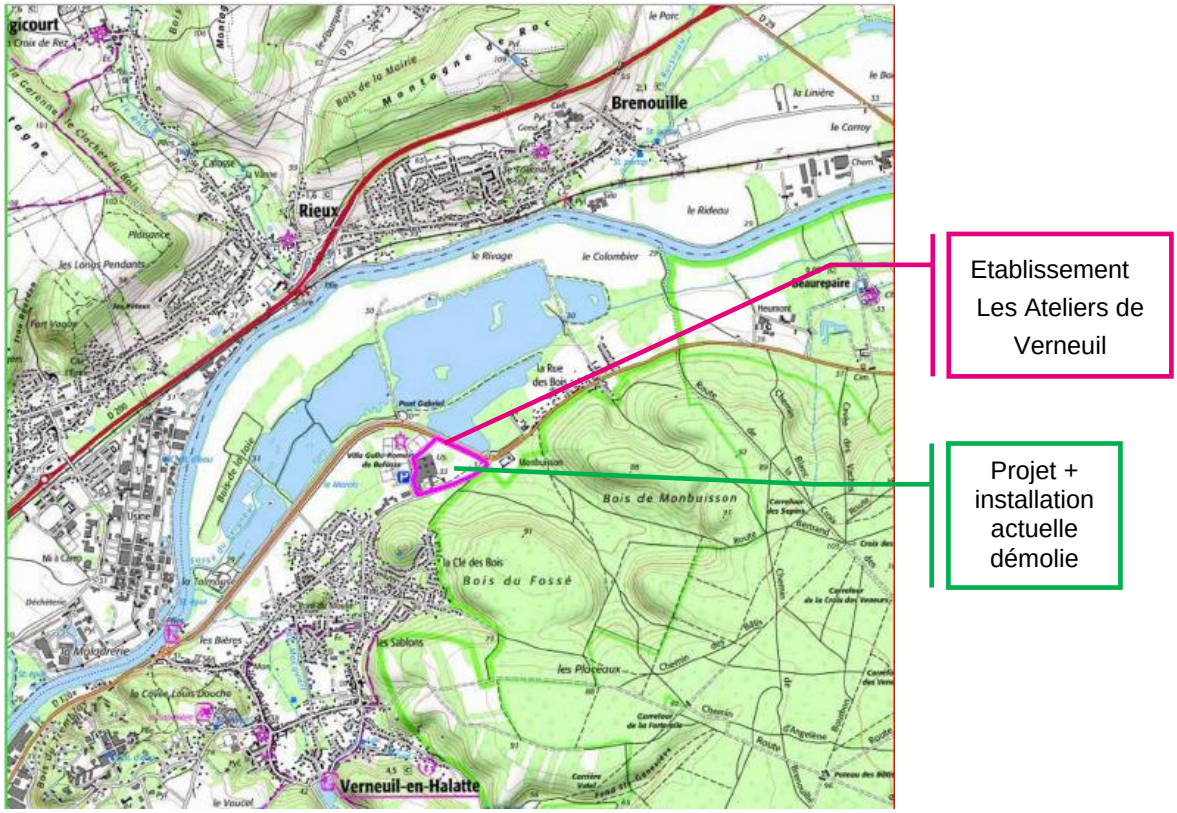

Figure 1 : Plan de situation - Extrait de la carte IGN au 1/25 000

3.2 Situation parcellaire du projet

La parcelle occupée par la société des Ateliers de Verneuil est la suivante :

- Parcelle BP48 (84 506 m²).

A noter que pour des raisons administratives (demande de permis de construire notamment), la parcelle BP48 sera divisée en deux entités.

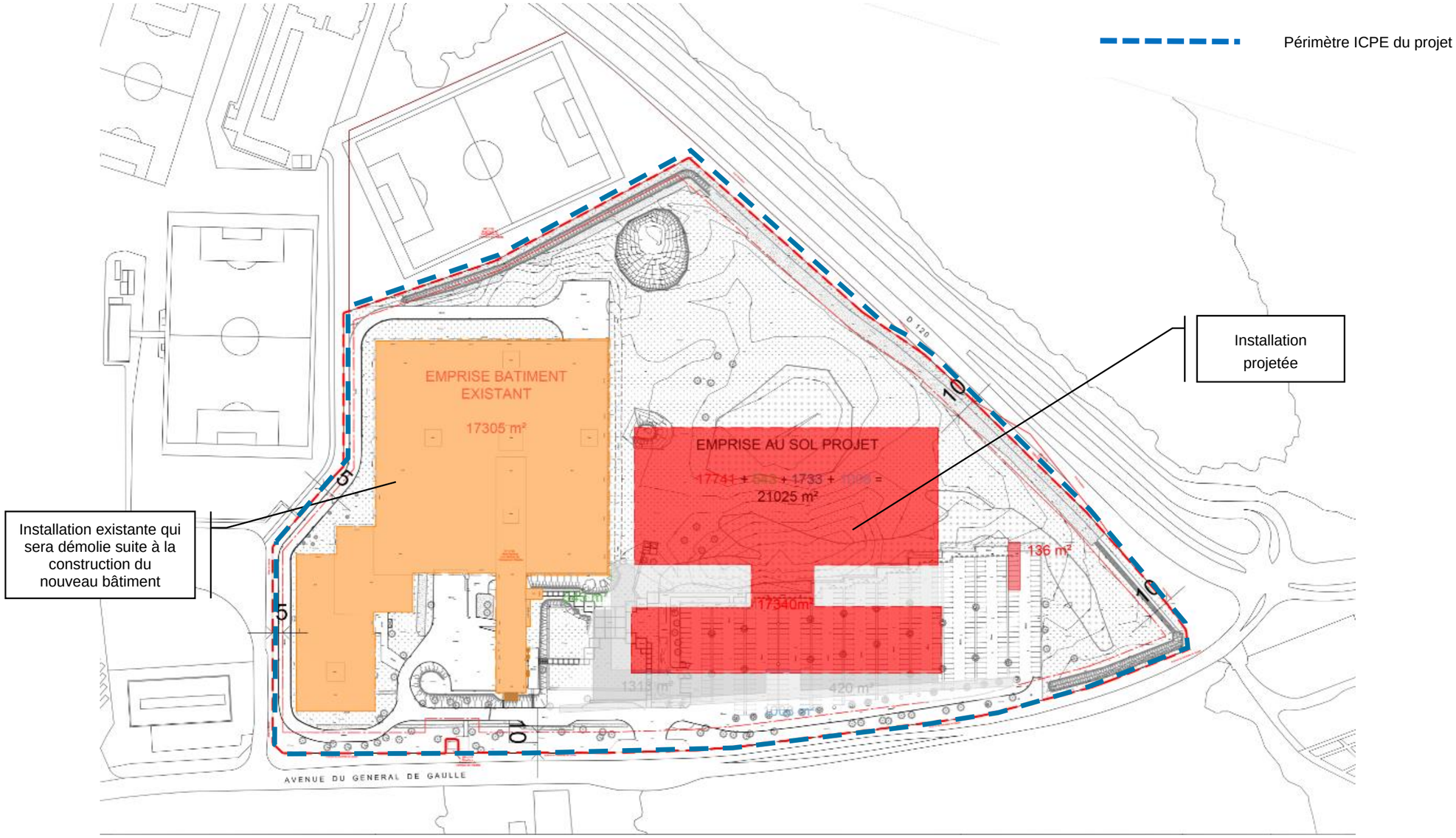

Figure 1 : Emprise au sol de l'établissement des Ateliers de Verneuil – Configuration future

3.3 Situation du projet vis-à-vis de l'urbanisme

D'après le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Verneuil-en-Halatte, l'emprise du projet recouvre la zone UE, zone urbaine à vocation économique.

- Emprise foncière (parcelle BP48) : zone UE (zone urbaine à vocation économique). Surface = 84 506 m^2.

La zone UE est destinée à recevoir des activités économiques dans un cadre de grande qualité environnementale et paysagère. Le projet des Ateliers de Verneuil est compatible avec les exigences du PLU dans la mesure où il donne de la zone d'activités une image correspondant à des activités dynamiques et innovantes et qu'il présente un excellent ratio emploi créé / surface consommée.

3.4 Présentation du projet

L'établissement des Ateliers de Verneuil est spécialisé dans la maroquinerie et le travail du cuir. Il est classé au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sous la rubrique 2360 : classement à autorisation.

Il sera également soumis à déclaration sous les rubriques :

- 4802.2.a (emploi de gaz à effet de serre dans les équipements de production de froid),
- 4802.2.b (emploi de gaz à effet de serre dans les équipements d'extinction).

Les produits finis à la sortie des ateliers correspondent à des sacs et autres pièces de petite maroquinerie.

4 Bilan de l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale permet d'apprécier les incidences du projet d'usine de maroquinerie sur les milieux physiques, paysagers, écologiques et humains. Elle définit et justifie les mesures issues de la démarche ERCA (Eviter, Réduire, Compenser, Accompagner) adoptées par les Ateliers de Verneuil pour limiter les incidences sur l'environnement. Elle retrace également.

Le détail de l'évaluation environnementale est présenté dans la pièce 4 du dossier (chapitre Evaluation environnementale).

L'évaluation environnementale, conduite conformément au Code de l'environnement, met en évidence les éléments suivants :

- Le projet retenu résulte de l'intégration de l'ensemble des contraintes techniques, environnementales et économiques. Le choix de son implantation et de son emprise permet la continuité de l'exploitation des Ateliers de Verneuil sans rupture de production entre l'usine existante et la future usine, libère un maximum d'espace végétalisé, assure l'insertion paysagère du projet dans son environnement, favorise l'effet vitrine et sécurise les flux de personnes, routiers et de marchandises.
- L'incidence globale du projet, en prenant en compte les mesures ERCA, sera positive vis-à-vis de l'état existant.
- Les incidences résiduelles ont donné lieu à la formalisation de mesures de compensation, dont les modalités de suivi sont précisées en partie 5 de l'évaluation environnementale, portant sur :
    - la création d'espaces de pleine terre permettant d'atteindre un coefficient d'imperméabilisation moindre que celui actuel ;
    - la création d'habitats naturels équivalents à ceux ne pouvant être conservés.
- Le projet n'est pas susceptible d'avoir d'incidences cumulées avec d'autres projets connus.
- Le projet est compatible avec l'ensemble des schémas, plans et programmes en vigueur sur le territoire.

En conclusion, l'évaluation environnementale témoigne de la prise en compte des enjeux de l'état actuel de l'environnement par le projet et de la démarche itérative de réflexion ayant conduit à sa formalisation.

5 Bilan de l'étude de dangers

L'étude de dangers expose les dangers que peut présenter le projet en cas d'accidents susceptibles d'intervenir, que leur cause soit d'origine interne ou externe, en décrivant la nature et l'extension des conséquences qu'aurait un accident éventuel. Elle définit et justifie les mesures adoptées par les Ateliers de Verneuil pour réduire la probabilité et les effets d'un accident.

Ainsi, l'étude de dangers a pour objectif de démontrer la maîtrise du risque par l'exploitant.

Le détail de l'étude de dangers est présenté dans la pièce 6 du dossier (chapitre Etude de dangers du Dossier de la Demande d'Autorisation Environnementale Unique).

L'étude de dangers, conduite conformément aux prescriptions ministérielles, met en évidence les éléments suivants :

- L'identification des potentiels de dangers de l'établissement dans sa configuration projetée a permis d'identifier 10 scénarios de phénomènes dangereux susceptibles de conduire à un accident majeur. Ces phénomènes dangereux correspondent exclusivement à des scénarios d'incendie,
- En cas de survenue d'un départ de feu, quel que soit le phénomène dangereux considéré, les zones d'effets (= zones de dangers) associés aux scenarii d'incendie restent confinées à l'intérieur du site,
- En cas de survenue d'un scénario de départ de feu, quel que soit le phénomène dangereux considéré, l'évènement redouté n'est pas de nature à modifier et augmenter les dangers et inconvénients au sein de l'installation : pas de connexité avec les installations classées et pas survenue d'effets dominos significatifs susceptibles de conduire à un accident majeur,
- Les zones d'effets étant confinées à l'intérieur du site, et donc sans interaction avec l'environnement extérieur du site d'étude des Ateliers de Verneuil, une évaluation détaillée des risques (phase ADR) ne s'avère pas nécessaire (cf **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

La maîtrise des risques associés au projet des Ateliers de Verneuil au droit de la commune de Verneuil-en-Halatte est démontrée.

Les risques associés au projet et aux futures activités déployées sur le site des Ateliers de Verneuil sont résiduels et maîtrisés. Aucune mesure de sécurité supplémentaire à celles déjà adoptées et mises en œuvre par l'exploitant n'est à appliquer dans le cadre du projet.

En conclusion, l'étude de dangers montre la faisabilité du projet en termes de maîtrise des risques ainsi que la pertinence des choix d'implantation des installations projetées.

6 Conclusion

Le projet consiste en la construction de l'usine de maroquinerie des Ateliers de Verneuil sur le site d'implantation de l'usine actuelle. Le projet présente ainsi la particularité de s'inscrire dans un simple transfert des activités de maroquinerie au droit de la même parcelle BP48 en veillant notamment à :

- Moderniser l'outil de production,
- Faire bénéficier au personnel des Ateliers de Verneuil de meilleures conditions opératoires que dans la situation actuelle du site (amélioration des conditions opératoires),
- Redistribuer ses ateliers de production en adéquation avec les exigences des nouveaux flux de production (amélioration des conditions de fonctionnement).

Le projet est compatible avec les contraintes d'urbanisme et les servitudes d'utilité publique applicables à la zone d'étude.

Au regard des analyses réalisées dans l'ensemble du dossier de demande d'autorisation environnementale unique (DAEU), et ayant passé en revue l'ensemble des composantes environnementales, nous estimons que le projet des Ateliers de Verneuil n'engendrera pas d'impact majeur sur son environnement.

Le projet a identifié les enjeux et les contraintes du site et les a pris en compte pour établir une configuration qui répond au mieux aux attentes de développement durable.

Les risques technologiques engendrés par le projet sont maîtrisés et non significatifs pour les populations tiers recensées dans l'environnement rapproché du projet.

Ainsi, en répondant au travers des multiples enjeux du site, le projet des Ateliers de Verneuil présente de réelles solutions d'avenir pour le maintien et le développement des activités de maroquinerie dans la zone d'étude.